

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
29 OCTOBRE 2018

DATE d’AFFICHAGE
12 NOVEMBRE 2018

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 30
Votants : 35

L’an deux mille dix-huit,
le 6 novembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à la Salle Océane du Complexe Joseph Deux à Péaule en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : M. Bernard AUDRAN, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Emmanuelle GONCALVES, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mme Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Patrick BEILLON, - Joël BOURRIGAUD, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Bernadette GRIGNON, - M. Pierre PRAT, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY.

M. Patrick BEILLON donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD

M. Joël BOURRIGAUD donne pouvoir à Mme Emmanuelle GONCALVES

Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD

Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN

Mme Christine SAVARY donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse CABON

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Yvette LOUER a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°117-2018 –FINANCES - BUDGET ANNEXE ZONE DU MOULIN NEUF (414) – DECISION
MODIFICATIVE N°1**

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, rappelle que, par délibération n° 38-2018 en date du 10 avril 2018, le Conseil Communautaire a adopté le budget primitif 2018 du budget annexe Zone du Moulin Neuf.

Il précise qu’il convient de procéder à un ajustement de crédits budgétaires nécessitant une décision modificative de ce budget. En effet, les ventes à la SCI OSIRIS et à l’EURL ISC ENERGIE, initialement prévues sur 2018 sont décalées en 2019, il convient d’ajuster les crédits ouverts pour la comptabilisation des stocks finaux de terrains :

| Section de fonctionnement | | | |
|--|------------------|---|------------------|
| Dépenses | | Recettes | |
| 6522 - Excédent des budgets annexes à caractère administratif | -38 376 € | 7015 - Ventes de terrains aménagés | -84 096 € |
| Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante | -38 376 € | Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses | -84 096 € |
| | | 7133 - Variation des en-cours de production de biens | +45 720 € |
| | | Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | +45 720 € |
| Total Dépenses de fonctionnement | -38 376 € | Total Recettes de fonctionnement | -38 376 € |
| Section d'investissement | | | |
| Dépenses | | Recettes | |
| 3355 - Travaux | +45 720 € | 168751 Dette GFP de rattachement | +45 720 € |
| Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections | +45 720 € | Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés | +45 720 € |
| Total Dépenses d'investissement | +45 720 € | Total Recettes d'investissement | +45 720 € |

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget annexe Zone du Moulin Neuf (414), telle que présentée ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 12/11/18

Le Président,

